

À lire dans ce bulletin de l'Ombudsman pour le mois de mars: surveillance de l'Ombudsman sur les universités, nouvelle loi sur les services de police, possibilités de carrières, et plus encore.

[View this email in your browser](#)



Twitter



Facebook



LinkedIn

RESPONSABILISATION SUR LE CAMPUS

Dans le magazine [Affaires universitaires](#) de ce mois, voyez comment l'Ombudsman de l'Ontario, Paul Dubé, travaille avec les universités pour régler les problèmes et nouer des relations positives afin de promouvoir la responsabilisation et la transparence.

« Je pense qu'à l'avenir, la force de nos relations [dans la communauté universitaire] nous permettra de faire un travail à valeur ajoutée et d'être un agent de changement positif... de la même façon que nous le sommes dans le secteur parapublic », a dit l'Ombudsman Paul Dubé, qu'on voit ici à la conférence annuelle de l'Ontario University Registrars' Association en février.



Le Bureau de l'Ombudsman a reçu plus de 500 plaintes depuis l'entrée en vigueur de sa surveillance sur les universités, en janvier 2016. La plupart des plaintes ont été réglées rapidement et efficacement, grâce à un aiguillage vers les mécanismes existants de plaintes des universités ou à un règlement préventif.

« Le mieux est de régler les problèmes locaux localement », a déclaré l'Ombudsman, soulignant que la bonne connaissance qu'a un ombudsman universitaire de son institution peut mener à un règlement plus rapide et plus efficace. « Voici ce que nous expliquons au plaignant "Passez par

ce processus et si vous restez insatisfait à la fin de ce processus, alors vous pouvez compter sur vous” ».

LIRE L'ARTICLE COMPLET ICI

Pour en savoir plus sur notre processus de règlement des plaintes à propos des universités, [regardez la récente présentation de Wendy Ray et de Laura Pettigrew](#), avocates générales, lors de la conférence de l'Ontario University Registrars' Association à Toronto (en anglais seulement).



ADOPTION D'UNE NOUVELLE LOI SUR LES SERVICES DE POLICE, AJOUT D'UNE FORMATION SUR LA DÉSESCALADE

Les récentes recommandations de l'Ombudsman Paul Dubé qui visent à améliorer la formation donnée à la police et la surveillance exercée sur elle ont trouvé un écho dans les modifications à la nouvelle loi provinciale sur les services de police, qui a été adoptée et a reçu la sanction royale le 8 mars.

Dans son [mémoire au comité chargé d'examiner le Projet de loi 175. Loi pour plus de sécurité en Ontario](#), l'Ombudsman a averti que les lacunes de ce Projet de loi pourraient miner la force d'une surveillance civile sur la police. Soulignons que la version finale du Projet de loi stipule que la formation des policiers doit comprendre des « techniques de désamorçage des situations conflictuelles ». Ceci reflète une recommandation clé du rapport fait par M. Dubé en 2016, « [Une question de vie ou de mort](#) ».



Quand la nouvelle loi entrera en vigueur (la date reste à déterminer), l'Ombudsman sera aussi en droit de recevoir les plaintes concernant chacun des trois organismes provinciaux de surveillance de la police. La loi a aussi été modifiée pour garantir que, comme l'a recommandé M. Dubé, le nouvel inspecteur général ne pourra pas être un ancien policier, et que les inspecteurs de l'organisme qui sont d'anciens policiers ne pourront pas enquêter sur des affaires relatives à leurs anciens services de police.

NOUVELLES DES ENQUÊTES

Nous poursuivons notre enquête sur la manière dont le ministère des Transports communique les avis de suspension et de rétablissement des permis aux conducteurs dont les permis ont été suspendus en raison d'amendes impayées. Ne manquez pas de lire les nouvelles à ce sujet ici, quand le rapport paraîtra plus tard cette année.

La recherche des faits pour notre enquête sur un incident survenu en décembre lors d'une réunion du Conseil régional de Niagara (durant lequel un journaliste et un citoyen blogueur auraient été priés de quitter les lieux et où leurs possessions auraient été saisies) est terminée et le rapport de l'Ombudsman est en cours de rédaction. Comme pour toutes nos enquêtes officielles, le Conseil aura l'occasion d'examiner les conclusions et les recommandations de l'Ombudsman, et d'y répondre, avant qu'elles ne soient finalisées et publiées.

ICI, LÀ ET PARTOUT

Ce mois-ci, le personnel de l'Ombudsman a fait des présentations à des groupes un peu partout dans la province sur les types de problèmes que nous réglons, et sur ce à quoi ils peuvent s'attendre quand ils traitent avec notre Bureau. À la mi-mars, le personnel juridique a rencontré les greffiers à Sudbury et Lion's Head pour répondre à leurs questions sur notre travail avec les municipalités.



Plus tard dans le mois, l'un de nos gestionnaires de règlement préventif a fourni des renseignements aux agents d'établissement de COSTI Immigrant Services à Toronto sur la façon dont notre Bureau peut aider les nouveaux arrivants dans la province.

Qu'avons-nous fait d'autre dernièrement? [Lisez le tout dernier message de l'Ombudsman ici.](#)



Vous avez peut-être vu notre équipe juridique lors de salons de carrières universitaires dans les universités un peu partout en Ontario, parlant aux étudiants en droit des emplois à notre Bureau. Si vous êtes futé, débrouillard et intéressé à faire une réelle différence dans la vie des gens en Ontario, venez travailler avec nous – [cliquez ici pour en savoir plus sur nos postes vacants actuels.](#)

Vous aimeriez que notre personnel assiste à votre événement de sensibilisation? Communiquez avec nous!

EXPOSÉ DE CAS : QUESTION DE DISTANCE

Le propriétaire d'un foyer pour adultes atteints de troubles de santé mentale a communiqué avec l'Ombudsman, frustré de ne pas obtenir que le POSPH ou les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) lui allouent des fonds pour qu'il puisse emmener l'une de ses résidentes jusqu'au lieu de son traitement pour le cancer. Cette résidente ne pouvait pas se déplacer seule. Le propriétaire du foyer devait donc payer du personnel pour se libérer et la conduire à ses rendez-vous médicaux puis l'en ramener. [Voyez comment nous l'avons aidé ici.](#)

Portez plainte ou contactez nous en ligne

L'Ombudsman est un officier indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario, chargé de surveiller les organismes du gouvernement provincial ainsi que les municipalités, les universités et les conseils scolaires. L'Ombudsman Paul Dubé a commencé son premier mandat quinquennal le 1er avril 2016.

Copyright © 2018 Ombudsman Ontario, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)